

## **Questionnaire sur la privation de liberté des femmes et filles**

Le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et la pratique présentera un rapport thématique sur les femmes privées de liberté à la 41<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme en juin 2019, qui se concentrera sur les domaines clés affectant les droits humains des femmes et des filles dans le but de réaffirmer le droit des femmes à l'égalité et de contrer les reculs enregistrés dans ce domaines ces dernières années.

À cet égard, le Groupe de Travail souhaiterait solliciter les contributions des États et d'autres acteurs concernés en vue de la préparation du rapport, conformément à son mandat qui implique maintenir une approche constructive et un dialogue avec les États ainsi que d'autres acteurs concernés en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique.

Le Groupe de Travail a l'intention d'adopter une approche globale en incluant diverses formes de restriction ou d'ingérence dans la liberté personnelle ou de mouvement, venant d'acteurs étatiques et non étatiques, notamment sur la base de rôles de genre préétablis. Ainsi, la privation de liberté des femmes et des filles peut se manifester dans divers contextes, allant de la détention dans les établissements pénitentiaires à différentes formes de détention forcée, en raison de décisions prises par les autorités, les familles, les communautés ou les groupes privés. Le rapport examinera les causes, la nature et l'ampleur de la privation de liberté des femmes et des filles, en accordant une attention particulière à l'impact des formes multiples et convergentes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

En répondant aux questions ci-dessous, veuillez également mettre en évidence les questions transversales suivantes: a) toutes les bonnes pratiques que vous avez peut-être identifiées pour traiter les causes et l'ampleur de la privation de liberté des femmes et des filles; b) les principales évolutions de la législation ou de la pratique au cours des cinq dernières années; et c) les principaux défis à relever dans votre pays ou votre région pour résoudre le problème.

### **I. Système judiciaire**

1. Quelles sont les principales causes des femmes en conflit avec la loi et la privation de liberté en découlant, y compris la détention provisoire? Quels sont les groupes de femmes les plus vulnérables et pourquoi? Veuillez énumérer les types d'infractions pour lesquelles les femmes ou un groupe particulier de femmes sont généralement accusées, y compris les infractions administratives.
2. Indiquez s'il existe des cas dans lesquels les femmes font l'objet d'une détention dans le cadre de poursuites civiles et identifiez le groupe de femmes le plus touché.
3. Quels sont les principaux défis pour l'accès des femmes à la justice, y compris, par exemple, la disponibilité et la qualité de la représentation juridique, la capacité de payer la caution et l'existence de stéréotypes sexistes et de préjugés dans les procédures judiciaires?
4. Quels ont été les principaux moteurs de l'augmentation ou de la diminution de la population carcérale féminine dans votre pays au cours de la dernière décennie? Dans quelle mesure les moyens non privatifs de liberté sont-ils utilisés, conformément aux Règles des Nations Unies pour le traitement des détenues et des mesures non privatives de liberté pour les délinquantes (Règles de Bangkok)?

### **II. Autres institutions**

1. Quelles autres institutions existent en dehors du système judiciaire dans votre pays où les femmes et les filles sont institutionnalisées pour des raisons telles que la prise en charge, le correctionnel, la protection et la prévention contre des dommages potentiels, etc.? Veuillez énumérer les groupes de femmes et de filles les plus concernés par chaque situation.

2. Veuillez expliquer le processus de prise de décision pour l'institutionnalisation des femmes et des filles dans chaque situation, y compris le rôle des femmes et des filles elles-mêmes dans la décision d'institutionnalisation. Veuillez mettre en évidence les bonnes pratiques permettant aux femmes d'exercer leur autonomie et prise de décision au sein des systèmes institutionnels, dans le respect de leurs droits?

### **III. Confinement forcé dans des contextes privés**

1. Quelles formes de confinement forcé des femmes et des filles existent dans un contexte privé ou social sanctionné par la famille, la communauté ou un groupe d'individus tel que l'enlèvement, la servitude, la tutelle et les « pratiques d'honneur », la traite, la détention à domicile, les « camps de sorcières », les rites de veuvage, etc. ?

2. Veuillez identifier les groupes de femmes et de filles les plus touchés par ces situations.

3. Quel est le rôle de la loi et de la politique (y compris les autorités et droit coutumiers) dans votre pays en ce qui concerne ces types de situations?

### **IV. Migration et situations de crise**

1. Quels sont les risques spécifiques de détention et de confinement rencontrés par les femmes en déplacement dans le contexte de la demande d'asile, du déplacement interne et du processus migratoire?

2. Quelle est la politique relative à la détention administrative des femmes migrantes, y compris les femmes enceintes et les femmes ayant des enfants?

-----